



Centre de Recherche en Gestion

Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion

Aurélien ACQUIER, Jean-Pascal GOND et Jacques IGALENS

Mai 2005

Cahier de recherche no. 2005 – 166



IAE de Toulouse
Place Anatole France – 31042 Toulouse Cedex
Tél : 05 62 30 34 21 – Fax : 05 61 23 84 33
E-mail : nicole.cassagne@univ-tlse1.fr

Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion

Aurélien ACQUIER
Centre de Gestion Scientifique (CGS), Ecole des Mines de Paris
60, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris
Tel : +33 (0)1.40.51.92.08
Fax : +33 (0)1.40.46.03.01
acquier@ensmp.fr

Jean-Pascal GOND
LIRHE, Université de Toulouse I – Sciences Sociales
& ICCSR, University of Nottingham
International Centre for Corporate Social Responsibility
Nottingham University Business School
Jubilee Campus
Wollaton Road
Nottingham
NG8 1BB United Kingdom
Tel: +44 (0) 115 846 6976
Fax: +44 (0) 115 8468074
jean-pascal.gond@univ-tlse1.fr

Jacques IGALENS
LIRHE & IAE
Université de Toulouse I – Sciences Sociales
Place Anatole France
31 042 Toulouse Cedex
Tel.: +33(0)5.61.63.38.62
Fax : +33(0)5.61.63.38.60
jacques.igalens@univ-tlse1.fr

Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion

Résumé

L'objet de cet article est d'analyser de manière approfondie l'une des dimensions les plus culturellement marquante de la notion de RSE telle qu'elle s'est développée aux Etats-Unis, à savoir la dimension religieuse. Malgré son importance (notamment celle de la religion protestante), cette dimension est restée relativement peu traitée et analysée dans la littérature francophone consacrée à la RSE. C'est la raison pour laquelle nous proposons de clarifier le statut de la dimension religieuse dans le processus de construction théorique de cette notion et de montrer la façon dont les dimensions religieuses éclairent les logiques qui sous-tendent sa diffusion contemporaine en Europe comme aux Etats-Unis.

Mots-clefs

Construction théorique – Diffusion – Religion – Responsabilité Sociale de l'Entreprise – Transfert interculturel

Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion

Introduction

La notion de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) suscite un intérêt grandissant dans le monde académique et managérial francophone (Capron et Quairel-Lanoizelée 2004; Déjean et Gond 2004; Igalens 2004; Aggeri, Pezet et al. 2005) Allouche, 2005) et européen ((European Commission 2001; Jonker, Wagner et al. 2004). Ce phénomène, parfois assimilé à la diffusion d'une véritable mode managériale « importée » des Etats-Unis vers les pays européens, apparaît surprenant lorsqu'il est analysé d'un point de vue socioculturel. La notion de RSE et les concepts qui ont été développés dans son sillage, tels que la sensibilité sociétale (*Corporate Social Responsiveness*) ou la performance sociétale (Gond et Mullenbach 2004), sont en effet très fortement marqués par les spécificités culturelles du pays qui les a vu naître et que l'on peut caractériser, à la suite de Pasquero (Pasquero 1995, 2005) par des dimensions telles que l'individualisme, le pluralisme démocratique, le moralisme et l'utilitarisme. Si certains auteurs ont proposé des éléments d'analyse utiles pour caractériser l'opposition entre les approches nord-américaine et européenne de la RSE, par exemple, en distinguant d'une part une gestion « explicite » des dimensions sociales par les entreprises outre-atlantique, et d'autre part une tradition de prise en charge institutionnelle de la gestion des problèmes sociaux renvoyant à une RSE « implicite » des entreprises (Matten et Moon 2004), il peut être utile de se focaliser sur l'une des dimensions socioculturelles marquantes du concept pour mieux comprendre les enjeux contemporains inhérents à sa diffusion : la dimension religieuse.

La religion protestante a joué un rôle central dans la formation et la diffusion de la notion américaine de RSE (Bowen 1953). D'un point de vue académique, plusieurs auteurs présentent la religion comme un élément fondateur et une des spécificités essentielles des champs *Business and Society* et *Business Ethics* (Pasquero 1995; Epstein 2002; Pasquero 2005)(Epstein, 1998 ; Pasquero 2004). Pourtant, cette dimension est restée relativement peu traitée et analysée dans la littérature francophone consacrée à la RSE (Aggeri, Pezet et al. 2005 ; Déjean & Gond, 2004 ; Igalens, 2004). C'est la raison pour laquelle nous proposons de

clarifier le statut de la dimension religieuse dans le processus de construction théorique de cette notion et de montrer la façon dont les dimensions religieuses éclairent les logiques qui en sous-tendent la diffusion contemporaine en Europe comme aux Etats-Unis.

Partant de ce constat, la question que nous souhaiterions éclairer dans cette communication est la suivante : **quel est le statut de la religion dans la conceptualisation de la notion de responsabilité sociale de l'entreprise et dans la diffusion contemporaine de ce concept et l'élaboration de nouvelles pratiques dites « socialement responsables » dans les entreprises ?**

Pour y répondre, nous proposons une analyse en deux temps. Tout d'abord, le rôle des religions protestante et catholique comme sources d'inspiration plus ou moins explicite des premières conceptualisations de la notion de RSE est mis en évidence. La pluralité des sources religieuses façonnant ce concept – encore prégnantes aujourd'hui mêmes si elles ne sont pas toujours explicitées – a des implications théoriques fortes qui seront discutées (1). Ensuite, nous analysons de manière plus approfondie la façon dont la religion sous-tend et structure la diffusion des pratiques et des développements théoriques contemporains. La religion semble jouer un rôle ambigu en Europe comme aux Etats-Unis : tantôt invoquée pour renforcer la théorisation de la RSE, tantôt évitée pour mieux diffuser les pratiques de RSE, la religion peut être mobilisée pour remettre radicalement en question la RSE ou au contraire la recadrer dans un sens plus normatif (2).

1. L'IDENTIFICATION DES FONDEMENTS RELIGIEUX DU CONCEPT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE ET SES CONSEQUENCES THEORIQUES

Un retour aux sources historiques de la RSE implique nécessairement un détour par le fait religieux étant donné l'importance de celui-ci dans le contexte de création de ce concept. Si les racines protestantes sont explicites dans les fondements théoriques de la RSE (1.1), la religion catholique semble quant à elle avoir aussi joué un rôle important mais à un niveau plus implicite¹. En effet, la religion catholique apparaît tout à la fois comme source d'inspiration indirecte des premiers penseurs de la RSE et le paternalisme industriel qu'elle a inspiré est parfois considéré comme une préfiguration des pratiques contemporaines de RSE

¹ Nous avons choisi de ne pas traiter la question de l'influence d'autres religions que les religions catholique et protestante sur le concept de RSE. Ce choix est directement lié à l'espace dont nous disposons dans le cadre de cette communication. Il existe des travaux montrant l'influence de la religion juive sur l'éthique des affaires . Il existe aussi de nombreux éléments d'analyse de l'influence du bouddhisme sur la façon de conduire les affaires (Minus, P. M. (1993). The Ethics of Business in a Global Economy. Boston/Durtrecht, Kluwer.

(1.2). Ce double fondement religieux suscite une réflexion sur le caractère syncrétique et/ou œcuménique de la notion de RSE et sur la coexistence de fondements religieux contrastés au sein du concept (1.3).

1.1. La religion protestante : une source explicite du concept de RSE

Un retour historique sur les origines américaines du concept de Responsabilité Sociale montre que la religion protestante exerce une influence tout à fait significative sur cette notion. En soi, cette influence de la religion protestante n'est pas surprenante ; elle tend à accréditer la thèse proposée par Max Weber (Weber 1967), selon lequel la religion protestante (en particulier l'ascétisme calviniste en Angleterre) a joué un rôle structurant sur l'émergence et la diffusion du capitalisme.

Comme le montre Heald (1970), le concept de Responsabilité Sociale apparaît dans les discours des dirigeants à partir de la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} aux Etats-Unis. Cette responsabilité s'incarna tout d'abord dans le développement d'activités philanthropiques. Dès 1889, Carnégie, immigrant écossais qui devint à travers sa fortune l'un des symboles du rêve américain, publia un document qui deviendra une référence en matière de philanthropie. Dans son « évangile des riches » (*The gospel of wealth*), il développa une série de réflexions relatives aux responsabilités des riches hommes d'affaire de l'époque, considérant qu'il était de leur devoir de mener une vie non ostentatoire et que les surplus de richesse dont ils bénéficiaient devaient être gérés et redistribués en vue de l'intérêt public (cf. Heald, 1970 : 17-18). Au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, à mesure que se diffusait la nouvelle figure du dirigeant non propriétaire, cette notion de responsabilité fut transférée du propriétaire aux nouveaux dirigeants. Ce faisant, cette responsabilité morale fut progressivement détachée de l'individu (le propriétaire fortuné) pour être appliquée à l'entreprise elle-même et à ses processus. La responsabilité sociale fut ainsi progressivement conceptualisée comme un élément central de la relation entre l'entreprise et la société (Heald, op.cit).

Durant la première moitié du XX^{ème} siècle, les premiers discours et théorisations de la responsabilité sociale seront largement marqués par les concepts protestants de « *public service* », et de « *stewardship* ». Ces concepts stipulent l'idée d'un contrat implicite, caractérisant la relation entre l'entreprise et la société. Elles reposent sur la conviction que la propriété n'a rien d'un droit absolu et inconditionnel et qu'elle ne peut être justifiée que dans la mesure où l'administration privée des biens permet d'accroître le bien-être de la

communauté. Tout propriétaire a donc pour devoir de satisfaire les besoins de la société dans son ensemble, dans la mesure où il doit répondre de ses actes devant Dieu et la société. Pour que la société ne révoque pas ce contrat par lequel elle accorde une marge de liberté et un pouvoir unique aux dirigeants et entreprises de l'époque, ces derniers doivent honorer ce contrat implicite en travaillant à l'amélioration du bien être social (Bowen 1953; Heald 1961, 1970). Ces débats sont certes controversés, mais sont portés par des grands dirigeants eux-mêmes, tels que Chester Barnard, Henry Ford, Alfred Sloan, ou encore les dirigeants de la General Electric Company.

Dans les sphères académiques, les premiers efforts systématiques de théorisation de la responsabilité sociale seront développés par des économistes (cf. en particulier (Clark 1916, 1939; Bowen 1953) selon une perspective similaire de contrôle social de la propriété privée, faisant elle aussi référence aux concepts protestants de *stewardship* et *trusteeship*. En particulier, la lecture de l'ouvrage séminal et structurant de Bowen montre bien le rôle joué par la religion protestante dans la construction du concept de responsabilité sociale (cf. (Acquier et Gond 2005; Pasquero 2005). Ainsi, l'ouvrage *Social Responsibilities of the Businessman* est le produit d'une commande émanant d'une institution religieuse, le conseil fédéral des églises du Christ en Amérique (*Federal Council of the Churches of Christ in America*)². *Social Responsibilities of the Businessman* n'est que l'un des ouvrages d'une série de six travaux dédiés à l'étude plus globale de *l'éthique chrétienne et la vie économique*³. Cette étude de trois ans, qui reçut le soutien financier de la fondation Rockefeller, fut initiée par le Département de l'Eglise et de la vie économique (*Department of the Church and Economic Life*), l'un des comités d'étude du conseil fédéral des églises du Christ en Amérique. Ce chantier consistait à donner aux protestants un corps de doctrine sociale équivalent à celui que l'Eglise catholique avait développé dans l'Encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII en 1891 (Pasquero, 2005).

1.2. La religion catholique : un fondement implicite de la RSE ?

Les sources catholiques de la RSE sont plus anciennes que les sources protestantes, elles datent de la fin du XIX^{ème} siècle et tout particulièrement de ce qu'il est convenu d'appeler la doctrine sociale de l'église. Pour comprendre ces sources il faut rappeler que la deuxième

² En 1951, le conseil fédéral fusionna avec d'autres agences interconfessionnelles pour former le Conseil National des Eglises du Christ aux Etats-Unis d'Amérique, formé de 29 corps d'église protestants et orthodoxes au sein des Etats-Unis.

³ Goals of Economic Life, The American Economy and the Lives of People, Social Responsibilities of the Businessman, The Organizational Revolution, American Income and its Use, Ethics and Economic Life.

moitié du XIX^{ème} siècle est marquée par un capitalisme très dur : « vivre pour l'ouvrier c'est ne pas mourir » (Guépin 1885). Les idées socialistes se radicalisent avec l'apparition de la doctrine marxiste. Il s'agit d'ailleurs moins d'un marxisme à prétention scientifique (celui du matérialisme historique développé dans le Capital) que d'un marxisme diffus dont les bases sont la lutte des classes, le caractère inéluctable de la chute du capitalisme (du fait de ses contradictions) et enfin la dictature du prolétariat. C'est le marxisme exposé dans le « Manifeste du Parti Communiste » (Marx 1847). La doctrine sociale de l'église qui date de la parution en 1891 de l'encyclique « Rerum novarum » du pape Léon XIII est en grande partie une réponse au Manifeste de 1847. Nous avons privilégié les premières encycliques, la lettre encyclique du 15 Mai 1891, Rerum Novarum (RN) (1.2.1), celle publiée pour le quarantième anniversaire de RN, le 15 Mai 1931, Quadragesimo Anno, (QA) (1.2.2) et fait le choix de présenter succinctement la dernière rédigée en 1991 par Jean-Paul II, Centesimus Annus, (CA) (1.2.3).

1.2.1. Les idées maîtresses de RN

La dignité de l'homme et la noblesse du travail constituent le premier fondement de RN : « quant aux riches et aux patrons ils doivent ne point traiter l'ouvrier en esclave, respecter en lui la dignité de l'homme, relevée encore par celle du chrétien... Ce qui est honteux et inhumain c'est d'user des hommes comme de vils instruments de lucre et de ne les estimer qu'en proportion de la vigueur de leurs bras » (RN, n. 16).

La notion de « juste salaire » apparaît comme le nécessaire corollaire de cette dignité : « parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre en premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient... il est une loi de justice naturelle à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête ». (RN, n.34)

Evidemment l'allusion à la sobriété de l'ouvrier fait sourire et renvoie inévitablement aux romans de Zola, mais à défaut de fixer le principe d'un salaire minimum, l'Eglise s'attache à la bonne méthode qui est la négociation « que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire » (RN, n.34).

Mais pour négocier encore faut-il que le syndicat soit reconnu et pour cela que l'Etat ne fasse pas obstacle au droit d'association : « de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile il ne suit pas à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence, le droit à l'existence leur

a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir » (RN, n.38).

Enfin le grand principe de la RSE de l'Eglise Catholique c'est la solidarité agissante. Là où Marx ne voit que la lutte des classes, Léon XIII propose... une véritable amitié. « L'erreur capitale dans la question présente c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine complètement opposée. Les « classes » ont un impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital... L'église propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié » (RN, n.15, 16, 18).

En conclusion on trouve dans RN plusieurs fondements intéressants pouvant expliquer notamment la vision sociale de grands capitaines d'industrie de religion catholique :

- l'idée contraire au libéralisme sauvage selon lesquelles l'Etat doit jouer pleinement son rôle notamment à l'égard des plus faibles (« Que l'Etat se fasse donc la Providence des travailleurs » (RN, n.29) ;
- la valeur du travail et en particulier de l'utilisation du corps, nous dirions le travail manuel ;
- la confiance dans les corps intermédiaires entre l'Etat et l'individu dont les Associations ouvrières constituent une forme exemplaire ;
- la voie contractuelle permettant de trouver des arrangements sur tous les sujets et notamment celui de la détermination du salaire ;
- la notion de « juste salaire », certes un peu caricaturale à ses débuts ;
- l'amélioration nécessaire des conditions de travail.

Avec QA le contexte historique et économique a évolué ; l'économie d'entreprise gagne toute la planète mais le processus d'extension se double aussi d'un processus de concentration en entraînant la constitution de très puissants groupes d'intérêts.

La puissance et la faiblesse du capitalisme sont plus que jamais perceptibles avec la succession des crises et des périodes de croissance. Du point de vue idéologique si le marxisme semble avoir donné naissance au communisme à travers la Révolution bolchévique, un autre socialisme apparaît en Europe, plus réformiste que révolutionnaire et – chose importante pour l'Eglise – plus souple à l'égard du droit de propriété. Le propos n'est donc plus de « contrer » une idéologie précise, le marxisme, mais plutôt d'approfondir par des développements doctrinaux la position de l'Eglise face aux exigences de la modernité.

1.2.2. Les idées maîtresses de QA

La première préoccupation de Pie XI consiste à réinsérer l'ordre économique dans l'ordre moral jetant ainsi les bases de la morale des affaires : « S'il est vrai que la science économique et la discipline des mœurs relèvent de principes propres, il y aurait néanmoins erreur à affirmer que l'ordre économique et l'ordre moral sont si éloignés l'un de l'autre que le premier ne dépend d'aucune manière du second » (QA, n.100).

Or l'ordre moral a des fondements notamment la justice sociale et la charité. Concernant le premier point : « la justice sociale doit pénétrer les institutions... et doit se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique » (QA, n.149). Concernant le second : « Les dirigeants trop longtemps indifférents au sort de leurs frères moins fortunés leur donneront des preuves d'une charité effective » (QA, n.202).

Pie XI va plus loin que Léon XIII concernant le salaire « tout d'abord on doit payer à l'ouvrier un salaire qui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens » (QA, n.131) et plus loin « il importe que les travailleurs puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer une modeste fortune » (QA, n.135). La prise en compte des besoins de la famille et des possibilités d'épargne s'accompagne également d'une « participation des ouvriers et des employés à la propriété de l'entreprise, à sa gestion, aux profits qu'elle apporte » (QA, n.126).

L'intéressement et la participation se trouvent en germe dans cette proposition.

1.2.3. Les idées maîtresses de CA

Jean-Paul II aborde pour la première fois dans une encyclique sociale la question de l'écologie : « l'homme consomme de manière excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie même » (CA, n. 37) et il développe l'idée que la terre ayant été donnée par Dieu, l'homme doit en faire usage « dans le respect de l'intention primitive, bonne, dans laquelle elle a été donnée » ; de même il limite l'exercice du droit naturel de propriété en reconnaissant l'existence d' « une autre forme de propriété, la propriété de la connaissance, de la technique et du savoir » (CA, n. 32) ainsi que celle de « biens collectifs » que l'Etat doit défendre (CA, n.40). L'existence de l'entreprise est justifiée dans la mesure où elle « constitue un groupe particulier au service de la société tout entière » (CA, 34). Enfin l'encyclique de 1991 fait une large place à la nécessaire valorisation des ressources humaines soit pour « un

accès équitable au marché international » dans le cas du Tiers-Monde, soit pour l'insertion sociale dans le cas du Quart-Monde (CA, 33).

Partie de la « question ouvrière », la doctrine sociale de l'Eglise s'est donc progressivement élargie. A l'origine centrée sur les relations patron/ouvriers elle a par la suite reconnue les droits et les devoirs de l'entreprise. Elle a puissamment relié la conduite des affaires et la morale qu'il s'agisse des relations interpersonnelles, inter-étatiques ou encore des relations avec la Nature, don de Dieu. Cette doctrine n'est pas toujours exempte d'ambiguïtés, ainsi Jean-Paul II écrit que l'Eglise n'a pas de modèle à proposer et que sa doctrine est une « orientation intellectuelle » mais en réalité la place reconnue au marché, à la propriété privée, au profit (« indicateur de bon fonctionnement »), rapproche l'idéal catholique du capitalisme libéral plus que de l'idéologie ultra-libérale. Les excès du libéralisme sont toujours dénoncés et de nombreuses voies sont tracées pour éviter ces excès ou en corriger les effets. C'est dans ces propositions d'amendement que résident les fondements catholiques de la RSE : respect de la dignité humaine, juste rémunération et partage des fruits du travail, respect de la Nature, possibilité de réussir sa vie par son travail, développement économique, équité dans les rapports marchands. Le parallèle souvent opéré dans ces encycliques entre l'entreprise et la famille a également nourri le courant du paternalisme chrétien (Ballet et De Bry 2001)

1.3. La RSE au croisement des doctrines religieuses catholiques et protestantes : perspective comparative et enjeux théoriques

Chacune des deux doctrines a largement contribué à façonner le concept de RSE tel qu'il s'est développé théoriquement et historiquement. Les principes de la religion protestante ont directement inspiré Bowen (1953) dans son travail d'analyse du concept de RSE, et son ouvrage met explicitement en évidence une forte affinité entre l'éthique protestante et la conception de la RSE des hommes d'affaire de son temps (Acquier et Gond 2005). La religion catholique a joué un rôle indirect dans la formalisation de cette doctrine américaine : Bowen (1953) s'appuie en effet fréquemment sur les propositions formulées dans les encycliques pour proposer des moyens de pérenniser les démarches de RSE dans les derniers chapitres de son ouvrage. La doctrine sociale de l'Eglise a aussi inspiré de nombreuses pratiques façonnant un modèle de gestion paternaliste, que l'on peut considérer rétrospectivement comme « socialement responsable ». Ainsi, pour Ballet et de Bry (2000) l'idée de d'entreprise

citoyenne et la notion de RSE s'inscrivent très directement dans la continuité du paternalisme industriel.

Dans les deux cas de figure, une affinité entre la doctrine religieuse et les pratiques de RSE se dessine, et peut-être même plus fortement dans le cas du catholicisme, si l'on se focalise sur les dimensions pratiques.

On peut ainsi considérer comme paradoxal que le concept de RSE se soit historiquement développé aux Etats-Unis sous l'influence de l'Eglise protestante et pas en Europe comme prolongement de la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Trois raisons peuvent être invoquées.

La première tient à la place traditionnellement plus importante de la religion aux Etats-Unis par rapport à des pays comme la France ; en 1905 était promulguée la « loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat » français, loi qui ne concerne certes pas l'entreprise mais témoigne cependant d'une particularité, la laïcité, qui n'est pas un encouragement à utiliser la doctrine religieuse dans les domaines profanes...

La deuxième renvoie aux célèbres analyses de Max Weber (1905). Selon lui, l'éthique protestante serait plus à même que l'éthique catholique de servir non de fondement mais plutôt de moteur au développement du capitalisme, là où le catholique obtient la rémission de ses fautes le protestant s'engage à s'améliorer et alors que la confession est d'ordre privée l'engagement protestant est souvent public.

La troisième relève de l'absence de prise en compte dans la doctrine sociale de l'église des « parties prenantes ». La précocité même de RN, 1891, explique que la vision d'une entreprise au centre d'un réseau de parties prenantes ait été absente car ne correspondant pas à la réalité du siècle, par la suite il est frappant de remarquer combien les encycliques sont demeurés dans une volonté de continuité de cadre de référence. Ainsi Jean-Paul II modernisant la doctrine de l'Eglise s'efforce en permanence de situer son propos dans la continuité de Léon XIII. Cette caractéristique qui tient au genre de l'encyclique n'est pas de nature à faciliter le renouvellement de la pensée.

Mais ce double fondement religieux de la RSE invite aussi à analyser de manière plus approfondie les modalités de coexistence des deux influences religieuses sein du concept de RSE et le rôle spécifique de chacune d'entre elle dans le processus d'acceptation sociale de cette notion. En effet, il est possible de se demander dans quelle mesure les deux sources d'inspirations co-existent de manière pacifique dans les écrits et les interprétations qui sont données de la notion – offrant une perspective œcuménique de la RSE – et dans quelle mesure

un « schisme » ne menace pas son intégrité. D'un point de vue analytique, des recherches fondées sur les textes produits par les dirigeants et les entreprises pourront être entreprises dans une perspective théologique et philosophique pour clarifier le statut des deux religions dans le développement et l'appropriation du concept dans les discours managériaux.

La question du rôle relatif des deux religions comme terreau idéologique favorisant la diffusion du concept de RSE est susceptible d'être analysée empiriquement en Europe, où l'on a assisté récemment à une diffusion et à une réappropriation de ce concept dans des pays de tradition religieuses très différentes sous l'impulsion donnée par la publication du Livre Vert de la Commission Européenne (EU, 2001). Plusieurs questions viennent immédiatement à l'esprit : est-ce que les entreprises situées dans des pays de tradition religieuse protestante ont adopté plus rapidement les pratiques de RSE que les entreprises localisées dans des pays de tradition catholique ? Existe-t-il des différences stables dans les conceptions de la RSE telles qu'elles sont exprimées par les dirigeants politiques et les gouvernements des pays de traditions religieuses différentes ? Dans quelle mesure les valeurs des dirigeants et leur obédience religieuse protestante et/ou catholique influence leur conception et leur pratique de la RSE dans les groupes qu'ils dirigent ?

Ces différentes questions pourront être analysées en s'appuyant d'une part sur les travaux anthropologiques qui ont mis en évidence l'importance des structures familiales et des croyances religieuses dans la construction politique de l'Europe, dans la perspective ouverte par Todd (1996), et d'autre part sur les travaux s'attachant à préciser théoriquement et empiriquement les différences culturelles et nationales dans les politiques de RSE (*Aguilera et al. 2004 ; Egri et al. 2004 ; Maignan & Ralston, 2002*). La carte européenne des structures familiales et religieuses pourra ici être utilisée pour formuler des hypothèses plus précises quant à la propension des entreprises à adopter des pratiques de RSE à une échelle régionale et pour analyser de manière fine le degré de réceptivité des communautés locales à ces politiques.

Mais le développement de telles recherches implique une analyse exploratoire préalable du statut de la religion dans les pratiques et les discours contemporains sur la RSE.

2. L'AMBIGUÏTÉ DES DIMENSIONS RELIGIEUSES DANS LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE : ENTRE ENTHOUSIASME, ÉVITEMENT STRATÉGIQUE ET INSTRUMENTATION CRITIQUE

Une analyse superficielle du champ contemporain de la RSE dans ses aspects académiques tout comme managériaux pourrait laisser penser que les dimensions religieuses sont désormais absentes du champ de discussion. La religion aurait joué un rôle dans le lancement d'une notion qui se serait progressivement autonomisée et durcie pour devenir un concept scientifique « mesurable » parmi d'autres, au sein d'un discours plus technique qui ne laisserait que peu de place au souffle religieux des premiers temps... Une analyse plus approfondie amène à reconsidérer ce constat : la dimension religieuse de la RSE semble toujours importante, même si la relation est ambiguë et suscite des débats contradictoires à plus d'un titre. Ainsi, certains auteurs américains ont récemment proposé de réorienter/refonder la théorisation de la RSE dans le sens religieux (2.1). Par contraste, l'évitement du religieux et l'a-moralisation des discours sur RSE semble être une condition de leur diffusion dans les milieux d'affaire (en Europe au moins) (2.2). Partant de ces contradictions et ambiguïtés, on peut se demander comment la religion peut éclairer les dynamiques à l'œuvre dans le champ de la RSE. Nous nous interrogerons donc sur la place qu'il faudrait donner au fait religieux dans l'étude de la RSE (2.3).

2.1. Le retour du religieux dans la théorisation de la RSE

Loin de disparaître de la scène académique, la dimension religieuse reste structurante dans un certain nombre de théorisations de la RSE. Si les approches *Business Ethics* ont pu un moment paraître en retrait des théorisations dominantes de la RSE, ces dernières années marquent un retour important de ce courant sur la théorisation de la Responsabilité Sociale (2.1.1), qui s'accompagne plus généralement d'un regain d'intérêt pour la notion de spiritualité en gestion (2.1.2).

2.1.1. La religion, stade suprême de la RSE ?

Si elle a été centrale durant un demi-siècle (1900-1950) la place de la religion dans la problématisation de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise a ensuite été évolutive. Si cette place n'est pas aujourd'hui centrale par rapport à l'ensemble des théorisations de la RSE, la

dimension éthique est présentée par certains (Frederick 1986; Donaldson et Dunfee 1994; Donaldson et Preston 1995; Frederick 1998; Donaldson 1999) comme le pivot de toute approche en terme de responsabilité sociale. Ce statut évolutif du fait religieux dans la RSE peut être analysé au travers de la série de contributions de Frederick (Frederick 1978, 1986, 1998) qui identifie quatre grands moments dans la problématisation de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, schématisés dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1. L'évolution conceptuelle de la RSE selon Frederick

Nom du concept	Période	Description de la notion et programme sous-jacent
CSR 1 <i>Corporate Social Responsibility</i>	1950-1960	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier une série d'obligations morales auxquelles les entreprises doivent être assujetties. ▪ Mais difficultés relatives à l'absence de « socle normatif » cohérent permettant de fonder ces approches
CSR 2 <i>Corporate Social Responsiveness</i>	1970-1980	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Focalisation sur les instruments et les processus de réponse des entreprises vis-à-vis des sollicitations de leur environnement. ▪ Ces approches, en rejetant de l'analyse toute dimension normative, tendent à rejeter l'évidence et à légitimer sans recul critique les pratiques des entreprises
CSR 3 <i>Corporate Social Rectitude</i>	1980-2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réintégrer la dimension normative au sein de l'analyse. ▪ Développer un socle théorique plus systématique (philosophie chrétienne et judéo-chrétienne, marxisme, humanisme, ...).
CSR 4 <i>Cosmos / Science / Religion</i>	Au-delà des années 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sortir le concept de PSE de sa crise morale ▪ Décentrer le concept de RSE de l'entreprise et penser l'interaction entreprise/société dans une perspective normative universaliste centrée sur l'humanité (aller de l'entreprise vers le cosmos ; des sciences sociales vers l'ensemble des sciences et de la responsabilité vers la religion) ▪ Faire de la religion (entendue comme quête de sens) la dimension fondamentale de toute analyse en B&S

Tableau construit d'après Frederick (1978, 1986 et 1998)

Au cours de la première période, qui s'étale des années 50 à la fin des années 60, les principaux travaux étaient guidés par « l'idée selon laquelle l'interface entre l'entreprise et la société avait besoin d'ajustement - d'où leur emphase sur la responsabilité et le besoin de rendre des comptes » (1986). Toutefois, au cours de cette phase de prise de conscience, l'essentiel de ces travaux baignait dans un « brouillard normatif », manquant de socle théorique solide et unifié susceptible d'appuyer les prescriptions de leurs auteurs⁴. Dans le contexte social beaucoup plus turbulent de la fin des années 60 et des années 70, un ensemble de travaux se développera (Ackerman 1973; Ackerman et Bauer 1976) en prenant le contre-

⁴ On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure ce « brouillard normatif » n'est pas l'une des conséquences du syncrétisme religieux opéré par la RSE mis en évidence dans la première partie de cette communication.

piéd de ces approches. Ces travaux sont non pas centrés sur la recherche de règles normatives auxquelles devraient se plier les entreprises, mais sur les processus internes permettant aux entreprises de répondre pragmatiquement et efficacement aux sollicitations concrètes de la société. Evacuant toute considération normative, cette phase CSR 2 ou « *Corporate Social Responsiveness* » tendra, selon Frederick, à « masquer l'évidence » (1986) et à légitimer, par ce déni de toute dimension éthique, les démarches mises en œuvre par les entreprises afin de manipuler leur environnement ou de mettre en échec les forces sociales qui auraient pu permettre des changements de comportement de la part des organisations. Frederick propose donc de refonder les analyses sur un socle normatif plus solide (notamment fondé sur la philosophie chrétienne et judéo-chrétienne), développant une nouvelle ère de *Corporate Social Rectitude* ou CSR 3 (1986). C'est dans ce cadre que l'on peut relire les approches de Freeman, Dunfee, Donaldson ou Preston qui visent à fonder normativement la théorie des parties prenantes (Donaldson et Dunfee 1994; Freeman 1994; Donaldson et Preston 1995).

Enfin, dans sa dernière approche « la conscience CSR 4 » où l'acronyme CSR renvoie désormais aux termes de Cosmos, Science et Religion, Frederick (1998) propose d'approfondir cette démarche de fondation spirituelle et éthique en soulignant l'importance centrale de la recherche de sens inhérente à toute vie humaine. Il propose ainsi de faire de la religion l'un des trois piliers de la recherche dans le champ *Social Issues in Management* (pp. 51), de décentrer le champ de l'entreprise pour mieux tenir compte du fonctionnement global de l'humanité en tant qu'ensemble d'être vivants soumis à des processus génétiques, astrophysiques et biochimiques. Cet élargissement considérable de la perspective d'analyse implique de faire du « Cosmos » l'univers de référence en incluant l'économique et les entreprises au même titre que la biosphère, de tenir compte des avancées des « Sciences » – entendues comme sciences sociales mais aussi et surtout biologiques et naturelle – pour éclairer et comprendre les processus globaux auxquels l'humanité est confrontée (pp. 45-49). Pour justifier ce point de vue qui peut paraître assez ésotérique, Frederick (1998) met en avant le fait que de nombreux grands problèmes « éthiques » contemporains auxquels sont confrontées les entreprises sont directement liés aux avancées des sciences naturelles et aux problèmes éthiques qu'elles soulèvent (ex. modifications génétiques et usage des OGM dans l'industrie agro-alimentaire, utilisation et manipulation du génome humain à des fins de recherche et dans une perspective de développement commercial, etc.). Cette perspective l'amène à faire de la religion la troisième dimension fondamentale de l'analyse B&S.

La notion de religion fait ici référence à l'idée selon laquelle l'impulsion fondamentale de l'action humaine, que l'on qualifie de religieuse, spirituelle ou métaphysique est

nécessairement à l'œuvre dans les problématiques du champ « *Business and Society* ». Les travaux académiques devraient dès lors étudier plus en profondeur les ressorts de cette impulsion et son déploiement dans les univers professionnels (Frederick, 1998 : 49). A l'appui de cette perspective, Frederick fait état d'études mettant en avant le rôle de la religion dans des situations quotidiennes de travail ou bien la façon dont les dirigeants d'entreprises concilient leur foi catholique avec leur rôle).

Selon cette dernière approche, la religion apparaît comme la dimension la plus fondamentale du concept rénové de RSE, véritable stade suprême de sa théorisation.

A travers cette présentation des différentes phases de la théorisation de la notion de RSE, on voit combien les dimensions morales ou éthiques de l'action surgissent de manière récurrente dans l'analyse, et combien il est difficile de développer des approches stratégiques dissociées de ces approches normatives en matière de RSE (Gond 2003; Gond et Mullenbach 2004). Toutefois, il est important de noter que chacune de ces phases CSR1, 2, 3 et 4 n'a pas le même statut. Alors que les phases CSR 1 et 2 décrivent de manière relativement fidèle la dynamique du champ *Business and Society* aux Etats-Unis, les phases CSR 3 et 4 constituent plus des injonctions de la part de Frederick ("*Towards CSR3*" ; "*Moving to CS4*"), appelant de ces vœux une normativité plus solide et systématique, dans un contexte d'éclatement des approches académiques de la RSE.

2.1.2. La RSE comme quête d'une spiritualité managériale ?

La perspective ouverte par Frederick (1998) amène à se demander dans quelle mesure la diffusion contemporaine de la RSE ne serait pas alimentée, au moins en partie, par une quête de sens dans le domaine managérial, une véritable recherche de spiritualité et de religiosité.

Cette explication mérite d'être analysée de manière plus approfondie, spécialement dans le contexte académique et professionnel américain. On a assisté ces dernières années à la création d'une division consacrée au Management, à la Spiritualité et à la Religion au sein de la prestigieuse *Academy of Management* américaine (dont la mission est présentée dans l'encadré 1). Les travaux publiés par les membres cette subdivision, qui ne dispose aujourd'hui que d'un statut probatoire et provisoire de « groupe d'intérêt », mais compte déjà plus de 500 membres⁵, constitueront une source de données intéressante pour comprendre les liens qu'entretiennent la perspective religieuse avec la RSE.

Encadré 1. La mission de la division « Management, Spiritualité et Religion »

Specific Domain: the study of the relationship and relevance of spirituality and religion in management and organizations. Major topics include: theoretical advances or empirical evidence about the effectiveness of spiritual or religious principles and practices in management, from approaches represented in the literature including religious ethics, spirituality and work, and spiritual leadership, as well as applications of particular religions, and secular spiritualities to work, management/leadership, organization, and the business system; and evaluation studies of the effectiveness of management approaches that nurture the human spirit in private, non-public or public institutions

Source : site de l'Academy of Management

Ces évolutions, et de manière plus générale la diffusion et l'extension contemporain de la notion de RSE nous semblent à resituer dans un contexte plus général d'une crise des systèmes de légitimité (Laufer 1993), ou de chute des grandes valeurs idéologiques religieuses et macrosociales qui ont structuré l'histoire du XX^{ème} siècle (Lipovestky 1983; Fukuyama 1992; Furet 1995). Dans cette optique, on peut ainsi se demander dans quelle mesure la crise idéologique contemporaine ne constitue pas une ressource pour la diffusion et l'adoption de pratiques de RSE réinsufflant un souffle spirituel et idéologique, là où l'idéologie « actionnariale » avait affaibli le sens du travail. Cheit, en 1975, faisait déjà remarquer que la maximisation de la valeur actionnariale ne constituait pas une valeur propre à motiver les nouvelles générations pour devenir manager, et voyait dans la RSE et le champ *Business & Society* un moyen de reconstruire la mission sociale des organisation et d'y réinvestir du sens.

Cette hypothèse selon laquelle les mouvements sociaux portant la RSE capitalisent en partie sur la crise des idéologies contemporaines en « réinvestissant » un sens fort et une forme de spiritualité et de religion semble surtout valide dans le contexte socioculturel américain. Les « traductions » européennes opérationnelles de la notion de RSE semblent en effet liées quant à une forme d'évitement du religieux.

2.2. L'évitement du religieux comme stratégie de légitimation et de diffusion de la RSE en Europe

L'engouement « religieux » contemporain autour de la notion de RSE caractérise en effet essentiellement la tradition de recherche américaine, déjà fortement empreinte de

⁵ Ce chiffre la positionne loin derrière les domaines les mieux établis du management (la division consacrée au comportement organisationnel compte près de 5000 membres), mais devant certaines divisions plus anciennes telles que la gestion opérationnelle. La division compte aujourd'hui un nombre de membres comparable à celui de la division consacrée à la gestion publique et de celle consacrée à l'analyse critique du management.

normativité lorsque cette notion est appréhendée dans la perspective plus philosophique et normative caractéristique des approches *Business Ethics*. Alors que les pays européens de tradition chrétienne tels que la France auraient pu offrir un terrain réceptif à une approche de la RSE empreinte de valeurs catholiques, le processus de diffusion du concept semble être paradoxalement passé par une « a-moralisation » de la notion durant le processus de diffusion des pratiques de RSE, esquissant les traits d'une conception plus laïque de la RSE.

La pratique de l'ISR, que l'on peut considérer à la suite de d'Hutton et al. (1998) comme l'expression de la recherche d'une RSE par les actionnaires sur les marchés financiers (Hutton, d'Antonio et al. 1998), est illustrative de l'a-moralisation sous jacente à la diffusion « concrète » des pratiques de RSE en Europe. Une série de recherches empiriques menés en France sur la diffusion de la pratique de l'Investissement Socialement Responsable tend en effet à montrer que l'ISR, pour être « adopté » en France a dû être « adapté » (Akrich, Callon et al. 1998) d'une manière qui a considérablement éloignée cette pratique de ses fondements religieux originaux (Boxenbaum et Gond 2004; Déjean, Gond et al. 2004; Giamporcaro 2004; Gond et Leca 2004; Louche 2004). Aux Etats-Unis, l'institutionnalisation et la construction historique du champ de l'ISR répond à une logique avant tout militante et s'inscrit dans un ensemble de mouvements religieux et sociaux cherchant à promouvoir certaines valeurs (Giamporcaro, 2004). D'abord mobilisée par les Quakers et les congrégations religieuses pour pouvoir investir dans des entreprises agissant en conformité avec leur système de valeur, les premières pratiques d'ISR consistaient à exclure les entreprises impliquées dans des activités jugées immorales (ex. jeux, alcool, tabac, pornographie) des portefeuilles d'investissement (Ferone, (d') Arcimoles et al. 2001; Giamporcaro 2004). L'usage de tels critères d'exclusion est aujourd'hui encore très largement dominant dans le monde anglo-saxon de l'ISR (SFI, 2003).

Cet état de fait contraste avec la situation de pays tels que la France ou les Pays-Bas. Si dans les deux cas, les premières expériences d'ISR ont été le fait de congrégations religieuses et restaient fortement empreintes de normativité (Giamporcaro, 2004 ; Louche, 2004), le décollage du marché de l'ISR dans ces deux pays a été fortement influencé par la présence d'agences de notation sociale et environnementale (ARESE et TRIODOS) qui ont présenté la responsabilité sociale dans une perspective dénuée d'enjeux religieux et en amoralisant ce concept (Gond, Louche et al. 2005; Igalens 2005). Ce processus s'est appuyé sur les propriétés d'objectivation inhérentes à la quantification (Déjean et al. 2004) et ces agences ont proposé des critères d'évaluation de la RSE plus managériaux que moraux ou religieux. Les

pratiques d'ISR dominantes en France sont aujourd'hui très majoritairement fondées sur des critères « positifs » d'évaluation des entreprises qui ne laissent que peu de place au jugement moral – au moins dans le discours dans leurs promoteurs (Déjean et al., 2004 ; Gond & Leca, 2004).

De tels phénomènes n'ont pas été observés que dans le cas de l'ISR, ils ont aussi été mis en évidence pour d'autres dimensions de la RSE, pour d'autres acteurs et à d'autres échelles socio-organisationnelles. Ainsi, Crane (2000) décrit la dynamique d'a-moralisation des discours sous-jacente à l'adoption de pratiques de management environnemental (*greening*). Au travers d'une analyse approfondie de trois cas de mise en œuvre de programmes visant à verdir une organisation dans des contextes variés (entreprise classique, entreprise ayant une mission sociale et collaboration entre ONG et entreprise), il fait très clairement ressortir que l'adoption concrète d'actions environnementales résulte de la capacité des acteurs à vendre ces « pratiques » à d'autres acteurs. Or, il apparaît dans les trois contextes étudiés par Crane que les dimensions morales qui pourraient être utilisées pour justifier la prise en compte d'une pratique est le plus souvent tue ou effacée au profit d'une rationalisation managériale de l'intérêt économique et pratique d'adopter de tels programmes (Crane 2000).

Ces traductions managériales européennes « a-moralisées » de la RSE sont à mettre en regard avec l'émergence du terme de développement durable dans les discours managériaux. En Europe (à la différence des Etats-Unis), la notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise est largement assimilée à celle de Développement Durable. On peut analyser ce rapprochement sémantique et conceptuel comme une réponse à une difficulté récurrente : celle de dégager un fondement normatif consensuel, susceptible de fournir une doctrine solide et stable sur laquelle appuyer l'action des entreprises en matière de RSE. Suivant la définition de Brundtland (1987), le principe normatif sous-jacent à la notion de développement durable est qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des modes de développement qui ne ponctionnent pas les ressources des générations à venir et leur capacité à répondre à leurs besoins. Ce principe apparaît suffisamment consensuel pour être assez largement accepté⁶. D'autre part, son détachement apparent de toute forme d'éthique religieuse permet de requalifier la notion de RSE, en lui donnant une portée plus universelle (Aggeri, Pezet et al., 2005). A travers la

⁶ Dans les faits, on peut cependant noter que les pratiques qui se revendiquent du 'développement durable' dans l'entreprise peuvent s'écarter de l'idée d'équité intergénérationnelle à l'origine du concept (cf. Aggeri, Pezet et al. 2005)

notion de développement durable, on assiste ainsi à une « laïcisation » de la RSE qui a favorisé sa diffusion dans la sphère managériale européenne. Du point de vue théorique, ce mouvement de laïcisation a des conséquences importantes : une telle évolution amène à détacher la RSE de certaines de ses racines socioculturelles les plus profondes. On sort ainsi d'une perspective de contrôle social de l'entreprise (particulièrement marquée à travers les notions de « *stewardship* » décrites précédemment), où l'entreprise est subordonnée à la société. La perspective est alors moins conflictuelle : plutôt que d'être soumise à la société, l'entreprise devient l'une des parties prenantes à l'exploration de solutions de développement plus durable. Elle devient ainsi l'un des contributeurs potentiels au développement durable, en réconciliant les dimensions environnementales, sociales et économiques de son activité (Elkington 1998).

Ces trois exemples, basés sur les pratiques et les discours managériaux relatifs à la RSE, peuvent laisser penser que la diffusion concrète de la RSE procède, sur le terrain, d'une logique de neutralisation des dimensions morales et/ou religieuses inhérentes à la RSE.

2.3. La RSE comme religion ? La métaphore religieuse comme instrument critique et comme grille d'analyse

Il semble ainsi que le statut de la religion constitue une ligne de démarcation entre deux « mondes » de la RSE. Le premier regroupe des auteurs largement marqués par les approches d'éthique en entreprise ('business ethics'), plaçant la religion au cœur du travail de conceptualisation de la RSE. Le second regroupe des acteurs (professionnels, académiques et de la société civile) qui se servent de la religion comme repoussoir, et tendent à redéfinir la RSE dans une optique « a-moralisée ». De ces deux visions, c'est la seconde, avec sa promesse de rationalité et d'intégration à la logique de l'entreprise et des marchés (comme en témoigne la notion de 'triple bottom line'), qui semble actuellement s'affirmer (Norman et MacDonald 2004).

Dès lors, quelle place laisser à la morale dans l'analyse ? Certaines approches proposent d'écarter définitivement toute considération religieuse et normative de l'analyse. Pourtant, force est de constater que l'analyse de la RSE comme religion ou comme croisade portée par des entrepreneurs de morale éclaire sous un nouveau jour les dynamiques du concept et des pratiques associées à cette notion. La métaphore religieuse permettrait ainsi d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche sur la dynamique de la Responsabilité Sociale.

2.3.1. Un constat critique : la RSE, une religion avec trop de prêtres ?

La critique adressée par Michael Porter aux « champs » académiques et professionnels de la RSE apparaît particulièrement utile pour saisir la façon dont la métaphore religieuse reste utilisée comme mode de stigmatisation du discours et des théories de la RSE.

« Ma principale critique est que le champs de la RSE est devenue une religion avec ses prêtres, et pour laquelle il n'y aurait plus besoin ni de faits ni de théories. Trop de professeurs et de managers se satisfont de l'argument selon lequel « on sent que c'est bien ». Trop d'actions philanthropiques sont dirigées par les croyances personnelles des dirigeants. Et presque toute la philanthropie d'entreprise est focalisée sur le renforcement de la marque et la construction d'une réputation de bon citoyen. Il s'agit de se faire des amis. [...] Je suis en désaccord complet avec cette approche. [...] Ma préoccupation est que les entreprises réagissent à des pression au lieu de développer des stratégies affirmatives » (Porter, 2003)⁷

Porter développe ensuite une analyse opposant sa propre conception de la philanthropie stratégique intégrée au cœur des métiers des organisations à une conception de la RSE considérée comme relevant de l'ordre de l'émotionnel, de la croyance et de l'amateurisme, là où son approche déploie rationalité, analyse et professionnalisme (Porter 2003). Il s'agit de faire le *Business Case* de la RSE, c'est-à-dire de montrer, au travers d'une analyse « coût-bénéfice », la rationalité d'un investissement dans des politiques de RSE – démonstration sans laquelle les enjeux véritables du management social resteront hors de portée des managers.

Ces arguments rejoignent ceux qui ont déjà été employés pour caractériser les pratiques de gestion environnementale dans les années 1990 et 2000. Ainsi, Newton et Hart (1997) et plus récemment Crane et Starkey (2003) ont mis en évidence le soubassement idéologique « évangéliste » qui structure les discours relatifs au verdissement des entreprises. A nouveau, il s'agit, en mettant en évidence les connotations religieuses des termes employés de mieux en souligner le caractère incongru, voir « kitsch » (Crane et Starkey 2003). Rowley et Berman (2000) ont souligné de leur côté les dimensions idéologiques associées à la quête d'une relation positive entre performance sociétale et performance financière, véritable Saint Graal de la recherche en *Business and Society*, propre à (ré)concilier la tension permanente entre les objectifs économiques et sociétaux (Rowley et Berman 2000).

Ce mode d'analyse de la RSE, souvent utilisé pour « déconstruire » les discours sur la RSE pourrait être pris plus sérieusement comme une métaphore offrant de véritables voie de

⁷ Il s'agit de notre propre traduction de la citation de Michael Porter.

recherche et des modes d'analyse empiriques originaux de la diffusion contemporaine des discours et pratiques de RSE.

2.3.2. Une métaphore pertinente : la RSE comme croisade portée par les nouveaux entrepreneurs de morale ?

Si l'a-moralisation des discours de la RSE apparaît comme est un phénomène réel et important, il semble que la dimension morale reste un élément important pour comprendre les dynamiques du champ. On peut en effet analyser la RSE comme un espace dans lequel interviennent différents entrepreneurs de morales (Becker 1985) visant à créer de nouvelles normes et transformer les pratiques d'entreprise. Becker montre que l'élaboration de normes n'est pas le résultat d'un processus naturel, mais est le produit de l'action d'entrepreneurs de morale, qui doivent « [persuader] la population [...] que quelque chose doit être fait à ce sujet. Pour qu'une norme soit créée, il faut que quelqu'un appelle l'attention du public sur les faits, donne l'impulsion indispensable pour mettre les choses en train, et dirige les énergies ainsi mobilisées dans la direction adéquate » (op.cit, p.186). Ces acteurs sont mus par leur intérêt personnel, mais aussi et avant tout par des « motifs humanitaires » (op.cit, p.172). Il décrit leur action comme une forme de « croisade morale » ou « humanitaire ».

Un tel cadre peut être mobilisé pour analyser de nombreuses dynamiques à l'œuvre dans le champ de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Ainsi, Glazer et Glazer (1998) ont souligné le rôle de tels « croisés » dans l'émergence et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les agendas politiques. Dans des contextes nationaux où ces questions n'étaient pas connues du public ou ignorées par les dirigeants (car antinomiques aux choix et orientations politiques), ces acteurs, souvent locaux, ont joué un rôle majeur dans la prise de conscience collective des crises environnementales et l'élaboration de nouvelles normes (Glazer et Glazer 1998). De même, on peut rapprocher la notion d'entrepreneurs de morale à la question de la mobilisation des parties prenantes. Selon le cadre proposé par Rowley et Moldoveanu (2003), il est difficile de rendre compte de la mobilisation des parties prenantes pour infléchir des pratiques d'entreprises par une approche uniquement centrée sur les intérêts individuels. Ils proposent d'analyser l'action de ces groupes à travers de nouvelles variables, par exemple l'existence d'une identité commune – identité qui peut être celle d'un groupe d'entrepreneurs de morale, structurée par un ensemble de valeurs à défendre (Rowley et Moldoveanu 2003).

Enfin, il est intéressant d'analyser l'action de certains individus, dont l'action peut être analysée comme celle d'« entrepreneurs institutionnels » (DiMaggio 1988) des marchés du développement durable. Ces acteurs ont simultanément élaboré des discours managériaux, une infrastructure de marchés dans le champ du développement durable et ont organisé le déploiement de nouvelles pratiques dans les entreprises (pour une analyse détaillée de ces processus, voir (Acquier et Aggeri 2004; Déjean, Gond et al. 2004; Aggeri, Pezet et al. 2005). Quelle est la logique d'action de ces entrepreneurs qui sont aujourd'hui les porteurs d'une vision de la RSE apparemment plus rationnelle et mieux intégrée au modes d'action du management (comme en témoignent les notions de *business case for CSR*, *triple bottom line*, *etc.*) ? Parmi ces architectes, John Elkington (qualifié de « gourou » du management), fondateur du cabinet de conseil anglais *SustainAbility*, a joué un rôle particulièrement important. Dans son best seller *Cannibals With Forks* (Elkington 1998), son projet est de civiliser le capitalisme, les entreprises et les marchés (faire utiliser des fourchettes aux cannibales, pour reprendre l'image d'Elkington) dont les modes de fonctionnement sont jugés autodestructeurs. Derrière un langage opérationnel qui entre en résonance avec logiques et enjeux des entreprises, derrière des instrumentations aisément appropriables par les entreprises, l'action d'Elkington est aussi normative, elle est largement conforme à la logique d'évangélisation sous-jacente à l'action de l'entrepreneur de morale décrit par Becker.

Il semble ainsi que l'a-moralisation, dimension caractéristique des discours managériaux sur la RSE, masque une normativité intégrée dans des normes, outils et pratiques managériales qui visent à modifier les règles du jeu économique⁸. On est alors face à une normativité moins apparente, qui se déploie dans les règles du jeu économique.

3. CONCLUSION ET DISCUSSION

Le mot « religion » vient du latin « *religare* », relier, mais paradoxalement les spécialistes du fait religieux ont bien mis en évidence que la religion est à la fois ce qui relie et ce qui sépare (Van der Leeuw 1970; Eliade 1988, 1989). Ce qui relie une communauté sur des bases religieuses c'est évidemment la croyance en un certains nombres de valeurs et le partage de pratiques de type ritueliques. Ce qui sépare, par exemple le sacré et le profane, c'est une certaine conception du temps et de l'espace. Sous cette double acception on peut

⁸ Cette dimension normative des outils et dispositifs managériaux peut-être bien comprise à travers le cadre d'analyse proposé par Hatchuel et Weil (1992), proposant que tout dispositifs managérial peut être appréhendé à travers son substrat technique, sa vision simplifiée des relations au sein de l'organisation, et sa *philosophie gestionnaire*.

considérer la RSE comme une religion (3.1). D'autres éléments constitutifs de la religion sont, en revanche, sans équivalents dans la RSE, les théophanies par exemple. Mais sous réserve d'accepter la dimension symbolique de faits religieux de nombreuses pistes de recherche demeurent à explorer (3.2.).

3.1. Vers une approche de la RSE comme religion ?

On peut envisager comme nous l'avons fait l'histoire génétique de la RSE en mettant en évidence ses racines religieuses. L'historien des religions étudie ainsi comment le judaïsme a engendré le christianisme qui a engendré le mormonisme, etc.. On peut également adopter le point de vue de l'étude de la RSE en tant que nouvelle religion et essayer de montrer en quoi le fonctionnement de la RSE ressemble au fonctionnement d'une religion, nous avons ainsi relevé l'expression de Porter concernant « les prêtres de la RSE ». Mais plus fondamentalement une religion agrège, crée une communauté de valeurs et de pratiques. Une religion définissant ce qui est sacré établit une frontière nette avec ce qui ne l'est pas, le profane.

La RSE crée une communauté de valeurs et de pratiques, elle engendre des rites.

Les textes fondateurs de la RSE se réclament tous de valeurs universelles, qu'il s'agisse de la déclaration des droits de l'homme de 1948, de la déclaration de RIO de 1992, des principes et droits fondamentaux de l'OIT, de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne adoptée à Nice en 2000 (Igalens et Joras 2002). Pour ne citer qu'un exemple, lorsque le Secrétaire Général des Nations Unis lance à Davos en 1999 le « pacte mondial des entreprises » il déclare :

“I propose that you, the business leaders gathered in Davos, and we, the United Nations, initiate a global compact of shared values and principles, which will give a human face to the global market.” (Kofi Annan)

S'adressant aux dirigeants d'entreprises multinationales, cet appel aux valeurs n'est pas sans conséquences symboliques et pratiques. Au delà des principes d'efficacité et d'efficience propres au fonctionnement des marchés, au delà des principes de légalité et de légitimité dont l'ONU est forcément garante il s'agit de se référer à un ordre supérieur. L'universalité des dix principes du pacte mondial produit un effet que l'on peut, selon le néologisme de Morin, qualifier de « reliance ». Il s'agit de rassembler les grandes entreprises, de leur donner un cadre moral et, en ce sens, on peut comparer les effets de la RSE et ceux d'une nouvelle

religion. Cette ressemblance concerne également la séparation entre ce qui est sacré et ce qui est profane. La définition des périmètres constitue un des fondements de la RSE et il n'est pour s'en convaincre que de remarquer l'attention portée à ce sujet dans la GRI (Global Reporting Initiative). La RSE offre l'avantage de dépasser les limites de ce qui est visible (les produits, les unités de production, les marques commerciales) et de prendre sens à un niveau « corporate » qui jusqu'à elle n'était connu que des marchés financiers. Que ce soit dans le temps, dans l'espace ou parmi les hommes, la RSE introduit une frontière nette et souvent originale entre ce qui est dans son champ et ce qui ne l'est pas. Concernant les activités l'entreprise doit nettement délimiter celles auxquelles elle applique les principes de la RSE et cette délimitation revêt souvent une dimension plus symbolique que fidèle à la réalité⁹, concernant les hommes elle doit également s'intéresser à ceux qui ne sont pas « juridiquement » de sa compétence, les salariés de ses fournisseurs par exemple. Ce travail de construction de périmètre afin d'y appliquer certains principes universels d'ordre supérieur renvoie à une composante essentielle de toute religion, la séparation du sacré et du profane. Pour rester dans l'exemple onusien, les quelques trois cents entreprises françaises qui adhèrent au pacte mondial, le font pour bénéficier de l'image positive de cette grande organisation internationale mais au delà de l'adhésion il y a parfois une conversion à la RSE de la part de nombreux dirigeants qui placent volontairement leur entreprise dans une communauté mondiale reposant sur des valeurs.

S'il restait incantatoire le discours en appelant aux valeurs ne suffirait pas à fonder le rapprochement entre la RSE et la religion, le discours s'incarne aussi dans des pratiques, qualifiée de « bonnes pratiques ». Dans la mesure où certaines d'entre elles deviennent répétitives et largement partagées on peut même les qualifier de rituelles. Le choix puis le partenariat d'une ou plusieurs ONG, caution de la valeur de certains engagements, la réunion et la mesure de satisfaction de panels de parties prenantes, la reddition de comptes dans des rapports de plus en plus normés, l'évaluation revendiquée par des agences de notation extra-financière, la participation à des clubs ou des rassemblements d'entreprises engagées dans la même direction, l'orientation de la communication sur des axes de développement durable constituent autant d'exemples de pratiques régulières et hautement codifiées dont il serait souvent difficile de justifier « rationnellement » le contenu.

⁹ Ainsi on conseillera d'ajouter des activités amont ou aval pour pouvoir présenter une filière complète même si ces activités sont juridiquement hors champ de la responsabilité de l'entreprise mais parallèlement on ne présentera pas des activités marginales qui sont elles sous la responsabilité de l'entreprise.

Les rites de la RSE ont de nombreuses vertus dont la première est de rassembler des entreprises qui, sans eux, resteraient éloignées et pourraient être perçues comme agressives. Se réunir pour défendre l'environnement, préserver la biodiversité, les droits de l'enfant ou pour lutter contre la corruption permet à l'ensemble des participants de bénéficier collectivement d'un effet de communauté. La religion est souvent perçue comme un signe d'appartenance et un marqueur de personnalité, dire d'une personne qu'elle appartient à telle religion c'est la classer dans une communauté, dire qu'elle pratique telle religion c'est aussi la parer de certaines caractéristiques supposées partagées par tous les pratiquants. La RSE devient pour une entreprise à la fois un signe d'appartenance (renforcé par la multiplication des clubs et groupements en tout genre qui ressemblent à des chapelles) et laisse à penser que l'entreprise adopte un comportement responsable dans un certains nombres de domaines notamment en prenant des engagements volontaires et en rendant des comptes.

3.2. Des pistes de recherche à explorer

De nombreuses pistes restent à explorer pour analyser la religion de la RSE. Nous n'avons pas pu évoquer certaines religions qui ont également contribué aux fondements de la RSE.

Une autre piste concerne l'analyse des discours et notamment les formes rhétoriques utilisées dans les rapports de développement durable, les chartes d'entreprises et l'ensemble des récits dans lesquels l'entreprise évoque ses engagements en matière de RSE. Le discours religieux n'est pas construit comme un discours ordinaire, il conviendrait de s'interroger sur l'énonciation et sur les identités d'auteur, de narrateur et de personnage dans des récits souvent très ambigus. Qui parle, au nom de qui et à propos de qui ?

La perspective eschatologique dans la RSE serait également intéressante dans la mesure où l'épuisement des ressources naturelles, la pollution et de façon générale les risques liés à la dégradation de l'environnement façonnent un horizon qui n'est pas sans rappeler la fin des temps des religions. Chaque catastrophe écologique nouvelle nourrit cette perspective.

D'un point de vue sociologique l'analyse du clergé de la RSE reste également à produire et l'heureuse expression de Porter devrait être suivie de typologies plus fines permettant de distinguer les évêques, les cardinaux mais aussi les missionnaires et les gourous de la RSE...

D'un point de vue de psychologie sociale l'acte de conversion à la RSE n'a été qu'abordé mais déjà des témoignages abondent (un exemple est fourni dans le film « *The Corporation* ») de dirigeants qui décrivent sous ce terme leur engagement.

Sur le terrain philosophique Hans Jonas et le principe responsabilité semble un fondement essentiel quant à la perspective morale la RSE mais d'autres approches semblent nécessaires notamment sur le renouvellement de la pensée au sujet des droits de propriétés, des biens communs de l'humanité, etc.

Enfin la question de la nature de la transcendance à l'œuvre dans la RSE ne peut être entièrement éludée. Même si notre contribution est essentiellement historique et métaphorique (« la RSE comme religion ») force est de constater que certains mouvements écologistes extrémistes contemporains ont franchi le pas et que pour eux « Gaïa », la Terre, est une divinité retrouvant en cela des croyances et des pratiques connues de religions anciennes.

Ackerman, R. W. (1973). "How companies respond to social demands." Harvard Business Review(July-August): 88-98.

Ackerman, R. W. et R. A. Bauer (1976). Corporate Social Responsiveness. Reston Virginia.

Acquier, A. et F. Aggeri (2004). "Emerging institutions embedded in knowledge dynamics: An analysis of market-framing processes in the field of Corporate Social Responsibility." Working paper - CGS - Ecole des Mines de Paris.

Acquier, A. et J.-P. Gond (2005). "Aux sources de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise : (re)lecture et analyse d'un ouvrage séminal : Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen (1953)." Working paper - CGS - Ecole des Mines de Paris.

Aggeri, F., E. Pezet, et al. (2005). Organiser le développement durable. Paris, Vuibert.

Akrich, M., M. Callon, et al. (1998). "A quoi tient le succès des innovations? Deuxième épisode: L'art de choisir les bons porte-parole." Gérer et Comprendre septembre-octobre-novembre.

Ballet, J. et F. De Bry (2001). L'entreprise et l'éthique. Paris, Editions Du Seuil.

Becker, H. S. (1985). Outsiders. Paris, A.M.Métaillé (première édition 1963).

Bowen, H. R. (1953). Social Responsibilities of the businessman. New York, Harper & Brothers.

Boxenbaum, E. et J.-P. Gond (2004). "Studying the diffusion of SRI." Note de recherche du LIRHE.

Capron, M. et F. Quairel-Lanoizelée (2004). Mythes et réalités de l'entreprise responsable - Acteurs, enjeux, stratégies. Paris, La Découverte.

Clark, J. M. (1916). "The Changing Basis of Economic Responsibility." The Journal of Political Economy **24**(3): 209-229.

Clark, J. M. (1939). Social Control of Business - 2nd ed. New-York, McGraw-Hill.

Crane, A. (2000). "Corporate greening as amoralisation." Organization Studies **21**(4).

Crane, A. et K. Starkey (2003). "Toward Green Narrative: Management and the Evolutionary Epic." Academy of Management Review **28**(2).

Déjean, F. et J.-P. Gond (2004). "La responsabilité sociétale des entreprises: enjeux stratégiques et méthodologies de recherche." Finance, Contrôle, Stratégie **7**(1).

Déjean, F., J.-P. Gond, et al. (2004). "Measuring the unmeasured: an institutional entrepreneur strategy in an emerging industry." Human Relations **57**(6): 741-764.

DiMaggio, P. J. (1988). Interest and Agency in Institutional Theory. Institutional Patterns and Organizations: Culture and Environment. L. Zucker. Cambridge, Mass, Ballinger Press: 3-22.

Donaldson, T. (1999). "Making Stakeholder Theory Whole." Academy of Management Review **24**(2): 237-241.

Donaldson, T. et T. W. Dunfee (1994). "Toward a unified conception of business ethics: integrative social contracts theory." Academy of Management Review **19**.

Donaldson, T. et L. E. Preston (1995). "The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications." Academy of Management Review **20** (n°1).

Eliade, M. (1988). Le sacré et le profane. Paris, Petite bibliothèque Payot.

Eliade, M. (1989). Traité d'histoire des religions. Paris, Petite bibliothèque Payot.

Elkington, J. (1998). Cannibals With Forks - The tripple bottom line of the 21st century business. Oxford, Capstone publishing.

Epstein, E. M. (2000). "Contemporary Jewish Perspectives on Business Ethics: The Contributions of Meir Tamari and Moses L. Pava - A Review Essay." Business Ethics Quarterly **10**(2): 423-541.

Epstein, E. M. (2002). "The Field of Business Ethics in the United States: Past, Present and Future [1]." Journal of General Management **28**(2): 1-29.

EuropeanCommission (2001). Promoting a European framework for corporate social responsibility - Green Paper. Luxembourg, Belgium, European Commission - Employment and Social Affairs.

Ferone, G., C.-H. (d') Arcimoles, et al. (2001). Le développement durable, des enjeux stratégiques pour l'entreprise. Paris, Editions d'Organisation.

Frederick, W. C. (1978). "From CSR1 to CSR2: The Maturing of Business-and-Society Thought (working paper 1978 - published in 1994)." Business and Society **33**(2).

Frederick, W. C. (1986). "Toward CSR3: Why Ethical Analysis is Indispensable and Unavoidable in Corporate Affairs." California Management Review **XXVIII**(2).

Frederick, W. C. (1998). "Moving to CSR4." Business & Society **37**(1 - March): 40 - 60.

Freeman, R. E. (1994). "The politics of stakeholder theory: some future directions." Business Ethics Quarterly **4**(4).

Fukuyama, F. (1992). La fin de l'histoire et le premier homme. Paris, Gallimard.

Furet, F. (1995). Le Passé d'une illusion. Essai sur l'histoire de l'idéologie communiste au XXème siècle. Paris, Robert Laffont et Calmann-Lévy.

Giamporcaro, S. (2004). "L'investissement socialement responsable en France. Un outil au service d'une action politique par la consommation ?" Sciences de la Société.

Glazer, P. M. et M. P. Glazer (1998). The environmental crusaders: confronting environmental disaster and mobilizing community. University Park, PA, Pennsylvania State University Press.

Gond, J.-P. (2003). La construction sociale de la responsabilité sociale. Une étude du cas ARESE - Mémoire de maîtrise de sociologie, Université Toulouse II - Le Mirail.

Gond, J.-P. et B. Leca (2004). "La construction de la notation sociale des entreprises, ou l'histoire d'Arese." Sciences de la Société **62**: 189-207.

Gond, J.-P., C. Louche, et al. (2005). Legitimizing Social Rating Organizations: On the role of objects in the micro-processes of SRI legitimation in Europe. Paper presented at the conference of the International Association for Business and Society, Sonoma, California.

Gond, J.-P. et A. Mullenbach (2004). "Les fondements théoriques de la responsabilité sociétale de l'entreprise." Revue des Sciences de Gestion **205**(pp. 93-116).

Guépin, A. (1885). Nantes au XIXème siècle. Paris, ed. Sebire.

Heald, M. (1961). "Business Thought in the Twenties: Social Responsibility." American Quarterly **13**(2): 126-139.

Heald, M. (1970). The Social Responsibilities of Business : Company and Community, 1900-1960. Cleveland, Case Western Reserve University Press.

Hutton, R. B., L. d'Antonio, et al. (1998). "Socially Responsible Investing." Business & Society **37**(3): 281-306.

Igalens, J. (2004). Tous Responsables. Paris, Editions d'Organisation.

Igalens, J. (2005). Sens de la recherche et recherche de sens dans les sciences de gestion in Management des ressources humaines. Méthodes de recherche en sciences humaines et sociales. Sous la direction de P. Roussel et F. Wacheux Bruxelles Ed. de Boeck

Igalens, J. et M. Joras (2002). La responsabilité sociale de l'entreprise. Paris, Ed. d'Organisations.

Jonker, J., M. Wagner, et al. (2004). CSR discovery. Berlin, Springer.

Laufer, R. (1993). L'Entreprise face aux risques majeurs: à propos de l'incertitude des normes sociales. Paris, L'harmattan.

« Les encycliques sociales » cahiers de documentation catholique. Editions Bonnes Presses. Nihil Obstat du 13/02/62 et imprimatur du 15/02/62.

Lipovestky, G. (1983). L'ère du vide. Paris, Gallimard.

Louche, C. (2004). Ethical Investment. Processes and mechanisms of institutionalisation in the Netherlands, 1990-2002, Unpublished PhD Dissertation, university of Rotterdam.

Marx, K. (1847). Le manifeste du parti communiste.

Matten, D. et J. Moon (2004). 'Implicit' and 'Explicit' CSR: A conceptual framework for understanding CSR in Europe. Paper presented at the 20th EGOS colloquium, Ljubljana, Slovenia.

Minus, P. M. (1993). The Ethics of Business in a Global Economy. Boston/Durtrecht, Kluwer.

Norman, W. et C. MacDonald (2004). "Getting to the bottom line of the "triple bottom line"." Business Ethics Quarterly 14(2): 243-263.

Pasquero, J. (1995). Ethique et entreprises: le point de vue américain. Le management aujourd'hui, une perspective nord-américaine. Québec, Presses Universitaires de Laval.

Pasquero, J. (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : Un regard historique. Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. M.-F. Turcotte and A. Salmon, Presses de l'Université du Québec.

Porter, M. (2003). "Interview with Michael Porter "CSR a religion with too many priests?"" European Business Forum.

Rowley, T. J. et S. Berman (2000). "A Brand New Brand of Corporate Social Performance." Business & Society 39(4 - Dec): 397-418.

Rowley, T. J. et M. Moldoveanu (2003). "When will stakeholder groups act? An interest- and identity-based model of stakeholder group mobilization." Academy of Management Review 28(2): 204-219.

Van der Leeuw, G. (1970). La religion dans son essence et sa manifestation. Phénoménologie de la religion. Paris, Payot.

Weber, M. (1967). L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Paris, Plon.